

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 42 + 13 Pouvoirs
suppléant : 0

Secrétaire de séance : M. J.-M. KRENER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL-, A. CHABERT, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, B. SCHAFF, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. M. GANGLOFF - Pouvoir à M. C. WINDSTEIN -, E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, Mmes C. MUNSCHE - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, S. FISCHBACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, M. S. FERTIG - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mmes A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. DURMEYER-ROESS, M. R. LETSCHER, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. F. DE FIGUEIREDO -.

Délibération n°4 : Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 des services en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères

Rapporteur : M. H. DOEPPEN

Vu les articles L2224-13 et L 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les tarifs 2023 arrêtés par le Comité directeur du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Saverne auquel adhère la Communauté de Communes,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ADOPTER les tarifs annuels 2023 suivants de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères :

Taille des bacs	Part fixe Foyer	Part fixe Bac	Levée supplémentaire
80 l	34,00 €	70,00 €	4,00 €
140 l	34,00 €	121,00 €	7,00 €
240 l	34,00 €	210,00 €	12,00 €
770 l	34,00 €	674,00 €	38,00 €
1100 l	34,00 €	964,00 €	54,00 €

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jean-Marc KRENER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président